



Province de Québec

Avis Public

Par les présentes, est donné par le soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier de la *Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*.

QUE :

Le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire en vue de l'adoption du règlement 145 dont l'objet est le budget municipal pour l'exercice 2013, la fixation du taux de taxes foncières, du taux de la taxe spéciale sur les équipements municipaux et la taxe de vidanges pour l'année 2013 et le plan triennal des immobilisations.

Cette séance extraordinaire pour l'adoption du budget se tiendra le jeudi 20 décembre 2012 au Bureau municipal à 9 h 00.

Quiconque désire prendre connaissance du projet de règlement pourra le faire au Bureau municipal, 6201, chemin de l'Île, durant les heures habituelles d'ouverture au public.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce dix-septième jour de décembre de l'an deux mille douze.

Denis Cusson, directeur général